



Les orientations régionales relatives aux habitats

Forêt

4 - CONCILIER SYLVICULTURE ET FAUNE SAUVAGE

CONSTAT

Le milieu forestier est riche en espèces animales et végétales, d'autant plus nombreuses et diversifiées que le milieu est lui-même diversifié horizontalement et verticalement et qu'il présente de nombreux modes de gestion.



Forêt de Bellême - Cl. DIREN



Arbre creux
Cl. ONCFS/Schwoerer

PISTES D' ACTIONS

► Mettre en oeuvre des techniques sylvicoles permettant d'améliorer la capacité d'accueil de la forêt pour les espèces patrimoniales* :

- Respect du bois mort, au sol ou debout
- Respect des arbres à cavités
- Nouvelle approche du traitement des lisières (qui constitue un milieu complexe, et pas un simple mur de limite)
- Respect des zones humides (tourbeuses ou non), restauration et entretien des ripisylves, des mares et fossés, débardages respectueux des sols fragiles (y compris sols limoneux), maintien des ornières nécessaires aux amphibiens forestiers
- Respect des essences d'accompagnement, des boisements mixtes, des essences mélangées
- Conservation d'arbres remarquables (très âgés), qui sont souvent les seuls à accueillir certains insectes menacés (xylophages des humus de cavités)
- Calendriers de travaux pertinents (prévention du dérangement ou de la destruction des nicheurs), par broyage en particulier...



Chouette chevêche
Cl. de Gouvion Saint-Cyr



Les orientations régionales relatives aux habitats



Forêt

5 - GÉRER LES MILIEUX POUR TENDRE VERS UN ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE



Chevrette adulte - Cl. ONCFS/Barbier

CONSTAT

Les populations de grand gibier (cerf élaphe, chevreuil, sanglier) ont connu une forte augmentation depuis ces dernières années.

La rupture de l'équilibre entre la capacité d'accueil du milieu et les populations peut générer des dégâts préjudiciables aux milieux forestiers et aux cultures périphériques.

Les biotopes* de petite surface ne sont pas en mesure d'accueillir une population pérenne de cerfs pour des raisons économiques et écologiques.



Futaie de chênes - Cl. DIREN

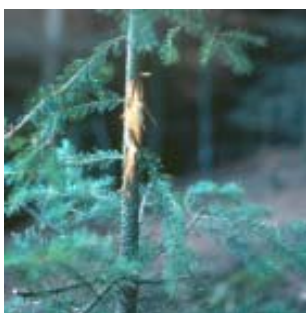
PISTES D' ACTIONS

➤ Développer la capacité d'accueil de la forêt en créant des zones favorables à l'accueil et au gagnage des animaux.

Encourager une gestion forestière favorable à la faune sauvage : régénération naturelle, diversification des modes de traitement, végétation d'accompagnement, éclaircies, prairies, chemin végétalisé, taillis...

➤ Favoriser le maintien, voire la réimplantation de prairies permanentes en bordure de forêt.

Voir aussi l'orientation n° 15 sur les espèces chassables.



Frottis sur Douglas
Cl. ONCFS/Saint-Andrieux



Les orientations régionales relatives aux habitats

Forêt

6 - CONCILIER FORET «LOISIR» ET FORET «HABITAT DE LA FAUNE SAUVAGE»

CONSTAT

Depuis quelques années, on assiste à une croissance forte des loisirs utilisant l'espace en forêt publique (sentiers de découverte, randonnée, ballade à cheval, VTT, cueillette des champignons...) qui peut être source de dérangement pour la faune sauvage.



Panneau d'information en forêt de Cerisy - CI DIREN



Zone protégée en forêt
Cl. ONCFS/Midoux

PISTES D' ACTIONS

➤ Aménager la forêt publique ou privée sous convention avec une collectivité, pour l'accueil, tout en gardant des zones plus protégées.

Cette fonction d'accueil doit être gérée dans le respect des équilibres naturels et dans la coexistence des acteurs.

➤ Canaliser la fréquentation.



Sortie découverte en forêt
Cl. Le Fayard



Cèpes - DR